

**MAIRIE  
D'ARGANCY**

**COMPTE - RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU VENDREDI 6 février 2009**

**Elus : 15 M. Mme VETZEL Jean-Paul - LESAGE Justin - EMMENDOERFFER  
Jocelyne - MARTIN Roland - RENOUF Fabrice - ROZAIRE Patrick -  
NEVEUX Yolande - PERRIN Marie-Thérèse - FREY Nicolas - SPEYER  
Edmond - SPIRCKEL Patrick - CONTER Evelyne**

**En fonction : 15**

**Présents : 12**

**Absents excusés : 3**

**Mme BERNARD Sylviane**

**M. HENON-HILAIRE Fabrice qui a donné pouvoir à M. ROZAIRE Patrick**

**M. SANT Giorgio qui a donné pouvoir à M. LESAGE Justin**

**Convocation envoyée le 2 février 2009**

**Secrétaire de séance : Monsieur RENOUF Fabrice**

**ORDRE DU JOUR**

**\*\*\*\*\***

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
16 JANVIER 2009**
- 2) AMENAGEMENT DU PRESBYTERE**
- 3) TRAVAUX RUE DE LA FONTAINE**
- 4) MISE A JOUR SIGNALISATION**
- 5) EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE**
- 6) PROPOSITION DU SIVOM DE POSE D'UN RADAR LUMINEUX**
- 7) DIA**
- 8) DEMANDE DE SUBVENTION**
- 9) DIVERS**

### **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2009**

Il est apporté des modifications sur le résultat des votes du conseil sur les points 2,7 et 8 que le conseil entérine.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 16 janvier 2009 ainsi amendé.

### **2) AMENAGEMENT DU PRESBYTERE**

Monsieur le Maire rend compte de la réunion de concertation avec les associations. Réunion où a été présenté le projet d'aménagement du presbytère en locaux adaptés en bureaux et salles de réunions pour les associations de la commune. Les plans, ayant reçu l'approbation des associations, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir les plans et le dossier pour permettre le lancement de l'appel d'offres ouvert. Le projet serait confié à la société SATM.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire sachant que la maîtrise d'œuvre de la réalisation des travaux sera décidée au moment de lancer l'appel d'offres pour la réalisation des travaux. La société SATM proposera une offre de prix pour la réalisation du projet.

Le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour appliquer ces décisions.

### **3) TRAVAUX RUE DE LA FONTAINE**

Il a été constaté des infiltrations d'eau de pluie dans la cave de la maison sise rue de la Fontaine à Olgy. Ces infiltrations, provenant de la rue de la Fontaine notamment des caniveaux, Monsieur le Maire propose au conseil un devis s'élevant à 3 600,00 euros HT de travaux qui devraient éliminer ces infiltrations.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de travaux ainsi présenté et mandate Monsieur le Maire pour les faire réaliser.

### **4) MISE A JOUR SIGNALISATION**

Madame EMMENDOERFFER Jocelyne, conseillère municipale, présente au conseil municipal un devis établi par la société de signalisation SES pour un montant de 16 000,00 euros. Ce devis comprend le marquage au sol et la pose de panneaux de signalisation indiquant à la population les règles de circulation routière en service dans les trois villages de la commune d'Argancy.

La pose de cette signalisation permettra à la police municipale de faire appliquer la police routière mise en place par arrêtés par Monsieur le Maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et charge Monsieur le Maire de la réalisation par l'entreprise SES de la signalisation routière sur les voiries communales. Charge également Monsieur le Maire de solliciter auprès du Conseil Général la subvention possible pour ces travaux.

## **5) EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE**

L'équipe de la police intercommunale interpelle les différents conseils municipaux pour leur permettre d'être équipée de Taser. Cet équipement leur apporterait une assurance contre les éventuelles atteintes à leur personne dans l'exercice de leur fonction. L'achat n'est permis que si tous les maires et leurs conseils municipaux acceptent que la police municipale soit équipée de Taser.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, accepte par 9 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, l'achat de l'équipement demandé, à savoir 2 Taser. Charge Monsieur le Maire d'informer les maires des communes concernées, notamment Monsieur le Maire d'Ennery, employeur des agents de police municipaux, de cette décision.

## **6) PROPOSITION DU SIVOM POUR POSE D'UN RADAR LUMINEUX**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Président du SIVOM du canton de Vigy et du canton de Montigny les Metz Nord. Ce courrier informe le conseil municipal de la proposition du SIVOM faite aux différentes communes adhérentes au SIVOM de l'achat et la pose d'un radar lumineux sur le ban communal. Le coût de cet achat, après subvention, s'élèverait à 1 000,00 €uros.

Le conseil municipal, par 14 voix contre et 1 abstention, donne un avis défavorable à l'achat de ce radar lumineux.

## **7) DIA**

Pour ce point, Monsieur RENOUF Fabrice, concerné, quitte la séance.

Monsieur le Maire présente au conseil la vente de la maison et ses dépendances sise 4 rue du Château à Olgy, section 3 parcelle n° 394.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas s'opposer à cette vente.

Monsieur RENOUF Fabrice réintègre sa place au conseil municipal.

## **8) DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur MARTIN Roland, conseiller municipal, présente au conseil municipal les projets de travaux à réaliser en 2009 et 2010.

### **PREVISION DES DEPENSES**

- Travaux d'aménagement et enfouissement des réseaux secs rue d'Amelange	151 000,00 euros HT
- Aménagement de parking	87 000,00 euros HT
- Construction mur anti-inondation des écoles	530 000,00 euros HT
- Ecran anti-bruit sur l'A4 en coordination avec la Sanef	900 000,00 euros HT
- Réfection des locaux scolaires en 2 tranches à définir	A chiffrer
- Réfection du presbytère en locaux associatifs	300 000,00 euros HT
- Aménagement des étangs 2 <sup>ème</sup> tranche	<u>150 000,00 euros HT</u>
	<b>1 368 000,00 euros HT</b>
Dont reste à réaliser de 2008	662 800,00 euros HT

Il informe également le conseil municipal du courrier reçu de la Préfecture de la Moselle. Par décision gouvernementale, la TVA des travaux réalisés en 2008 peut être récupérée dès 2009. La commune qui souhaite bénéficier de cette décision doit s'engager à réaliser des travaux d'investissement supérieurs à ceux de 2008. Pour cela, une convention est à signer avec les représentants de l'Etat.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'application de cette mesure gouvernementale. Au vu des projets 2009 exposés ci-dessus, les investissements 2009 seront nettement supérieurs à 2008.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le tableau des travaux d'investissement prévus en 2009.

Charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions espérées au Conseil Régional, Conseil Général, à l'Etat et au Conseil de l'Europe et de demander à signer la convention avec les services de l'Etat pour bénéficier du versement de la TVA 2008 en 2009.

## **9) DIVERS**

Sans objet

**Fin de la séance : 21 h 10**